

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie
(ANADAV)**

**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS**

Comptes 2019

***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 MARS 2020***

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création, d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1^{er} janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2019, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

I- RAPPORT D'ACTIVITES

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2019 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

➤ **Point sur les avenants et nouveaux contrats signés en 2019 par le Président du Conseil :**

• **GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 15 mai 2019, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Altavera Septembre 2019,
- Ananké Septembre 2019,
- Porphyre Climat Septembre 2019.

Le 10 octobre 2019, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Ananké Janvier 2020,
- Porphyre Climat Janvier 2020.

• **GROUPAMA MODULATION**

Le 10 octobre 2019 :

- La Gestion Libre propose 48 nouveaux supports pérennes,
- La Gestion Déléguée s'enrichit de 3 nouveaux profils (Sérénité, Offensif et Equilibre Durable) et 64 nouveaux supports pérennes intègrent les profils de gestion,
- Les 3 modes de gestion (Déléguée, Libre, à Horizon) peuvent désormais être combinés au sein d'un même contrat.

• **GROUPAMA PREMIUM**

Le 10 octobre 2019 :

- La Gestion Libre propose 62 nouveaux supports pérennes,
- 22 supports exclusivement disponibles en Gestion sous Mandat deviennent accessibles en Gestion Libre.

• **GROUPAMA EMPRUNTEUR**

Le 6 février 2019 :

- Suppression de l'option Barème Invalidité Professionnelle pour toutes les affaires nouvelles à compter du 1^{er} mars 2019 (date d'effet).

• **REPMA**

Le 26 septembre 2019 :

- Mise en conformité avec l'Ordonnance N° 2017-484 du 6 avril 2017 et le Décret N° 2017-1172 du 18 juillet 2017,
- En cas de décès de l'adhérent avant la retraite, alignement à 55 ans du droit à réversion pour les veuves et veufs,
- Ouverture d'une faculté de réversion pour les personnes non mariées et extension des garanties décès en faveur des orphelins,
- Fixation du seuil minimum de liquidation de la retraite sous forme de rente viagère,
- Suppression des minorations pour durée de cotisation brève,
- Elargissement des options proposées lors de la liquidation de la retraite.

II - RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	452 415	Produits d'exploitation	598 210
Impôt sur les sociétés	54 588	Produits financiers	32 650
Résultat bénéficiaire	123 857		
Total	630 860		630 860

Commentaires :

Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 572 501 €, en baisse de 3,25 % ; le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le CTP.

Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 452 415 € (en hausse de 11,7 % par rapport à 2018) correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 314 006 €
- ✓ Frais d'animation : 35 160 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 25 474 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 25 270 €
- ✓ Location de bureau et charges locatives : 17 947 €
- ✓ Honoraires comptables : 8 716 €
- ✓ Honoraires juridiques : 7 858 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 6 670 €

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immob. financières	3 502	Report à nouveau	534 476
	<u>4 176</u>	Résultat de l'exercice	<u>+ 123 857</u>
			2 010 993
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	30 913	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	1 514 838	Dettes fournisseurs	5 386
Disponibilités	502 282	Autres dettes	<u>40 895</u>
Charges constatées d'avance	<u>5 114</u>		46 329
	2 053 147		
TOTAL	2 057 323	TOTAL	2 057 323

A l'actif

Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

Créances

Il s'agit d'un crédit de TVA et de cotisations à recevoir.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées notamment de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €), d'un CTP (641 047 €), ainsi que d'un compte Elancio Pro (356 135 €).

Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde du compte bancaire Orange Bank.

Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part du coût de l'assurance de Responsabilité Civile et à l'hébergement du Site Internet, réglés d'avance en 2019 au titre de l'exercice 2020.

Au passif

Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement aux honoraires comptables et juridiques de l'année 2019 et aux frais dus au prestataire téléphonique.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 123 857 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	123 857 €
- Report à nouveau précédent	534 476 €
- Total	658 333 €

Affectation :

- Au report à nouveau	658 333 €
------------------------------	------------------

IV - BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**